

économiques, sociaux et institutionnels, se portent volontaires pour initier une démarche résolument novatrice en matière de conception et de réalisation urbaine et à accompagner les projets les plus aptes à constituer des emblèmes de la ville durable.

Treize emblèmes de la ville durable

Les projets concernés par la démarche ÉcoCité présentent les caractéristiques suivantes :

- projet réalisé dans l'aire d'influence d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de document d'urbanisme ou en voie de l'être ;
- projet concernant une aire urbaine significative, dont la population avoisine ou excède les 100 000 habitants ;
- perspective et ambition démographiques correspondant à un accroissement de la population de l'aire urbaine de 30% ou 50 000 habitants dans un horizon maximal de 20 à 25 ans.

Ces projets portent des stratégies de développement urbain exemplaires en termes de conception, de modalité de concertation et de mise en oeuvre. Une sélection de 13 ÉcoCités a été annoncée par Jean-Louis Borloo à l'occasion de la première conférence *Ville durable*, qui s'est tenue le 4 novembre 2009 :

- Bordeaux - Plaine de Garonne
- Rennes - Quadrant Nord-Est
- Strasbourg/ Kehl - Métropole des Deux-Rives
- Plaine Commune - Terre de partage et d'innovation urbaine
- Montpellier - De Montpellier à la mer
- Nantes - St Nazaire - Éco.Métropole : construire la ville autour du fleuve
- Metz Métropole - ÉcoCité 128
- Clermont-Ferrand - ÉcoCité Clermont Métropole
- Grenoble - Grenoble ÉcoCité
- Marseille - Marseille Euroméditerranée
- Nice - ÉcoCité Nice Côte d'Azur
- Territoire de la Côte Ouest - La Réunion - ÉcoCité insulaire et tropicale
- Pays Haut Val d'Alzette - ÉcoCité Alzette Belval.

Un dialogue entre l'État et les collectivités territoriales

L'année 2010 a été une phase déterminante de la démarche avec l'organisation d'un travail itératif entre l'État et les collectivités territoriales. Ce dialogue a pour ambition de préciser et de nourrir la définition des projets d'ÉcoCité. Il prépare aussi les conditions d'un accompagnement par l'État des stratégies de ces collectivités qui ont vocation à devenir les emblèmes français de la ville durable du XXI^e siècle.

Septembre 2010



Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen



Pour une ville durable...

Un plan d'action dans la continuité des engagements du Grenelle Environnement

Un plan d'actions *Ville durable*, qui s'inscrit dans la continuité des engagements du Grenelle Environnement, a été présenté par le ministre d'État français de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Jean-Louis Borloo, le 22 octobre 2008.

Quatre actions pour une nouvelle façon de concevoir la ville

1. À l'échelle du quartier, le Gouvernement a lancé, en octobre 2008, le premier appel à projets ÉcoQuartier afin de rassembler les projets de qualité au sein d'un club opérationnel, de les valoriser et de permettre la diffusion de bonnes pratiques. Chacun des aspects techniques de l'aménagement durable – l'eau, les déchets, la biodiversité, la mobilité, la sobriété énergétique et les énergies renouvelables, la densité et les formes urbaines, l'éco-construction – a permis de distinguer des villes au travers d'un palmarès de 28 projets. Fin 2010, le deuxième appel à projets ÉcoQuartier sera lancé pour des résultats attendus pour l'été 2011.

2. À l'échelle de la ville, le Gouvernement met en place la démarche ÉcoCité. Trois projets, mis en oeuvre par des collectivités locales, en partenariat avec les acteurs de la ville ont été sélectionnés par le Gouvernement. Loin d'être des villes à la campagne, les ÉcoCités doivent au contraire s'imbriquer avec le bâti et le patrimoine existants. Emblèmes de la politique de développement durable menée par les villes françaises, les ÉcoCités se verront proposer un soutien opérationnel et financier par l'État. Les ÉcoCités, proposant des innovations technologiques, pourront être éligibles à un soutien financier d'État grand emprunt, ville de demain.

3. Un appel à projets transports collectifs permet d'aider les collectivités locales à accélérer le développement des transports collectifs en site propre (TCSP), le Grenelle Environnement ayant retenu une multiplication par six de la longueur totale de ces axes de transports. Le premier appel à projets concerne les projets – en dehors de la région parisienne, celle-ci faisant l'objet d'une démarche spécifique appelée projet Grand Paris – qui ne sont pas encore engagés et dont les travaux doivent commencer avant fin 2011. Un deuxième appel à projets a été lancé en mai 2010 pour des résultats attendus en décembre 2010.

Le lancement simultané des premiers appels à projets transports collectifs et ÉcoQuartier ainsi que de la démarche ÉcoCité est un signe de l'intégration nécessaire entre les politiques de l'urbanisme et de la mobilité durable.

4. Une grande réflexion nationale préalable au plan *Restaurer et valoriser la nature en ville* se tient depuis juin 2009, afin de mener des ateliers de réflexions préalables à l'élaboration d'un plan d'actions à mettre en œuvre avec les villes pour préserver, développer et valoriser la biodiversité urbaine. Le choix des actions prioritaires de ce plan est de cours de finalisation.

Le plan ville durable, un levier essentiel de la mutation de la société française vers un nouveau modèle de développement

Dans la continuité du plan *Ville durable*, le ministère français du Développement durable organise, en janvier 2011, un colloque international ayant pour objectif de faire un point sur les avancées de la recherche sur la ville durable (réseaux, services, gouvernance, etc.) et de confronter les visions de la ville post-carbone. Ce colloque intitulé *Faire la ville durable, inventer une nouvelle urbanité* aura lieu à Marne-la-Vallée les 20 et 21 janvier 2011.

ÉcoQuartier et ville durable

Une ville, un ÉcoQuartier...

Le Grenelle Environnement a confirmé l'attente de la société française pour que des solutions locales d'aménagement durable, à l'échelle du quartier, soient identifiées et mises en œuvre. Les conclusions de la table ronde finale du Grenelle Environnement ont clairement mis en avant la place majeure des collectivités locales dans le développement des ÉcoQuartiers : « Sous l'impulsion des collectivités locales, au moins un ÉcoQuartier sera lancé avant 2012 (en continuité avec l'existant et intégré dans l'aménagement d'ensemble) dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatif. Un référentiel pour les ÉcoQuartiers devra être défini. »

Un site internet dédié pour aider les collectivités locales

Le ministère du Développement durable a mis à la disposition des communes un site internet dédié sur le site www.developpement-durable.gouv.fr/

Un appel à projets pour un palmarès ÉcoQuartier

Le 4 novembre 2009, lors de la première conférence nationale ville durable, Jean-Louis Borloo a rendu compte du vif succès rencontré par le plan ville durable (160 collectivités ont répondu à l'appel à projets ÉcoQuartier) et a annoncé, devant un très large public, les 28 lauréats du palmarès ÉcoQuartier 2009. Le lauréat grand prix national ÉcoQuartier 2009 est le projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Bonne à Grenoble. En centre ville, la ZAC de Bonne est une ancienne friche militaire qui fait l'objet d'un aménagement sur les principes du développement durable. L'opération est menée selon une procédure exemplaire en matière de participation et de partage des décisions.

À travers le palmarès ÉcoQuartier, 28 projets sont valorisés, par le grand prix national ou par les prix thématiques, remis pour la qualité des projets sur les thèmes de l'eau, de la biodiversité et de la nature en ville, de la mobilité, de la sobriété énergétique, de la densité et des formes urbaines, de l'écoconstruction, de la gestion des déchets.

Un club Écoquartier

160 projets ont été proposés dans le cadre de l'appel à projets ÉcoQuartier, avec une demande récurrente, celle d'échanger, de confronter les « modes de faire », de mobiliser l'intelligence locale des services publics, des professionnels et, bien sûr, des citoyens.

En 2010, l'objectif est de diffuser des retours d'expériences, de valoriser les bonnes pratiques, susciter la réflexion et formaliser les outils de l'aménagement et de la planification de demain. Le club ÉcoQuartier devra répondre à ces enjeux.

Participer au club ÉcoQuartier, c'est :

- bénéficier de l'assistance et de la valorisation du projet par les centres techniques du ministère du Développement durable spécialisés sur les ÉcoQuartiers ;
- pouvoir partager avec les autres équipes candidates :
 - dans le cadre d'ateliers d'échanges et d'apprentissage animés au niveau local par les services de l'État ;
 - dans le cadre de groupes de travail et d'échanges selon les thèmes d'intérêt et par type de projets, animés au niveau national par le ministère et ses centres techniques ;
- participer à des journées nationales de visites-conférences sur les sites les plus avancés.

Fort du succès du premier appel à projets et du club ÉcoQuartier, le deuxième appel à projets ÉcoQuartier sera lancé à la fin de l'année 2010 pour des résultats attendus pour l'été 2011.

ÉcoCités : les villes du développement durable

Un engagement du Grenelle Environnement

La nécessité d'entreprendre, dans certaines aires urbaines, un effort quantitatif et qualitatif de construction visant à permettre l'émergence de villes ou morceaux de villes véritablement durables a été reconnue.

Les participants à la table ronde finale du Grenelle Environnement ont pris pour engagement qu'une quinzaine de grands projets d'innovation architecturale, sociale, et énergétique soient réalisés.

La démarche ÉcoCité a pour but de dynamiser la réalisation de ces projets d'aménagement d'un genre nouveau. Elle vise à identifier les agglomérations qui, en partenariat avec les acteurs